



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Cergy-Pontoise, le 08 novembre 2018

Service de l'habitat
de la rénovation urbaine et du bâtiment

Pôle des politiques locales de l'habitat

ATELIER THEMATIQUE

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET INSTITUTIONNEL

Date : vendredi 7 décembre 2018

Horaires : 09h30 – 12h30

Lieu : Préfecture du Val-d'Oise – Salle Claude Monet (Etag -1)

Objectif : Renforcer l'accompagnement et coordonner les interventions

Public visé : acteurs sociaux de terrains et leurs responsables (*Conseil départemental, CCAS, DDSC, centres sociaux, associations, éducation nationale...*), DIRECTE

Intervenants : Xavier Pousset, ingénieur DEIS et ADEPT (*Alain Reyniers, Anthropologue directeur Etudes Tsiganes*)

Témoins : (sous réserve) Hélène Beaupère, directrice de l'ADAV 33

Les gens du voyage sont historiquement peu présents dans les dispositifs d'aides et d'accompagnement social. Aujourd'hui par les effets de loi Besson, cette population s'inscrit ou est inscrit de plus en plus dans les dispositifs, sans toutefois qu'eux-mêmes s'y retrouvent et sans que les animateurs de ces dispositifs ne trouvent facilement les clés de compréhension du fonctionnement des membres de cette communauté.

L'objectif de l'atelier est à partir d'un apport théorique minimum, de repérer les opportunités, les difficultés, les freins qui jalonnent le parcours d'inclusion sociale des gens du voyage ainsi que les interrogations qu'ils génèrent sur les pratiques d'accompagnement social.

Le contexte

- ✎ Le cadre juridique qui façonne un statut et le rapport des gens du voyage : loi 1912 et l'internement, loi 1969, loi Besson, loi Egalité et Citoyenneté
- ✎ Le mode de fonctionnement des GDV (*de la communauté à la personne*)
- Modes de vie et occupation de l'espace (*arrêt, stationnement, errance... habiter !*)
 - ✎ Les activités économiques : Un rapport au travail ressource plus qu'à un métier
 - ✎ L'éducation : Les repères éducatifs forts des pratiques éducatives portés par la communauté
 - ✎ La Santé / Une problématique occultée
 - ✎ L'école. Un rapport compliqué à la recherche du sens
 - ✎ La domiciliation la pierre angulaire de l'accès aux droits portés par une loi qui modifie les pratiques
 - ✎ Les opportunités pour une inclusion socio-Les principaux enprofessionnelle
 - ✎ Les freins à l'accès aux droits
 - ✎ Quels objectifs communs portés par le schéma départemental

Le déroulé de la séance

Outre les obligations opposables afférentes aux équipements d'accueil, les schémas départementaux doivent développer des annexes obligatoires relatives aux situations complexes des gens du voyage. Si celles-ci ne sont pas directement opposables, elles doivent néanmoins servir à les introduire ensuite dans les démarches politiques territoriales adaptées pour viser l'inclusion sociale des gens du voyage.

Ces volets obligatoires sont :

- L'accès aux droits
- La scolarisation
- La santé
- L'exercice économique

Le volet social est fondamental pour un bon fonctionnement des aires d'accueil et de l'ensemble des équipements créés. Sans cela un effet de ghettoïsation s'installe rapidement. L'objectif doit être l'inclusion des gens du voyage dans la société.

L'atelier s'est consacré à l'état des lieux de cet accompagnement social dans le Val d'Oise, en fonction d'un tour de table des participants et des échanges de pratiques.

Globalement, la mise en œuvre opérationnelle du volet « Accompagnement social et insertion » semble davantage pâtir d'un manque de lien, de circulation et de diffusion de l'information ainsi que d'un manque de cohérence entre les structures, que d'un réel manque d'acteurs.

Cette remarque générale renvoie aux modalités d'animation du schéma qui doit viser à une harmonisation des pratiques, une coordination des acteurs, favoriser échanges entre les acteurs.

Se posent les questions de la formation des acteurs tant sur la connaissance des gens du voyage, de leur culture et de leur mode de vie que sur les méthodologies et les outils qu'il serait judicieux de partager et de développer à l'échelle départementale.